

Recommandations du Conseil des ministres de l'UEO pour le renforcement des capacités pour les opérations de gestion de crise (Luxembourg, 22 et 23 novembre 1999)

Légende: Afin d'évaluer les besoins européens en matière de défense, le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) dresse, les 22 et 23 novembre 1999, un inventaire des moyens et capacités disponibles pour des opérations de gestion de crise et formule des recommandations pour renforcer ces capacités.

Source: Conseil des ministres de l'UEO. Inventaire des moyens et capacités disponibles pour des opérations de gestion de crise à mener par les européens - Recommandations pour renforcer les capacités Européennes pour les opérations de gestion de crise. Luxembourg: 23.11.1999. 5 p.

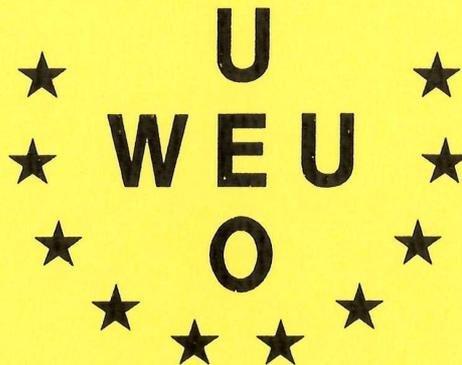
Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandations_du_conseil_des_ministres_de_l_ueo_pour_le_renforcement_des_capacites_pour_les_operations_de_gestion_de_crise_luxembourg_22_et_23_novembre_1999-fr-3cb53863-ed9b-47c2-8686-88f68f62472e.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE



INVENTAIRE DES MOYENS ET CAPACITÉS DISPONIBLES POUR DES OPÉRATIONS DE GESTION DE CRISE À MENER PAR LES EUROPÉENS

**Recommandations pour renforcer les capacités européennes
pour les opérations de gestion de crise**

Conseil des Ministres de l'UEO
Luxembourg, 22-23 novembre 1999

RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LES CAPACITÉS EUROPÉENNES POUR LES OPÉRATIONS DE GESTION DE CRISE

À l'occasion de la réunion de Rome, en novembre 1998, les ministres de l'UEO ont souhaité qu'une réflexion informelle soit engagée à l'UEO sur l'Europe de la sécurité et de la défense. Dans le cadre de ce processus, ils ont décidé de dresser un inventaire UEO des moyens et capacités pour des opérations de gestion de crise à mener par les Européens. Cet inventaire a porté sur les États membres, membres associés et observateurs.

Les résultats de cet inventaire montrent que les Européens possèdent, en principe, les niveaux de forces et ressources nécessaires pour préparer et mettre en oeuvre des opérations militaires sur tout l'éventail des missions de Petersberg, c'est-à-dire des missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix et des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Le rapport général, que la Présidence luxembourgeoise a préparé, a permis d'identifier un certain nombre de lacunes et insuffisances ainsi que des domaines dans lesquels ces moyens et capacités européens devraient être renforcés pour atteindre un meilleur niveau d'efficacité opérationnelle dans la gestion des crises.

En dépit des mesures qui sont déjà à l'examen par les Européens et de la possibilité de recourir aux moyens et capacités de l'Alliance, de nombreux efforts restent à accomplir pour renforcer les capacités européennes.

La mise en oeuvre des recommandations présentées dans ce document contribuerait à combler ces lacunes et insuffisances et à renforcer les capacités européennes.

Tout en soulignant la nécessité de définir les priorités pour les actions à mener, les efforts les plus urgents devraient porter sur :

- le plan des capacités collectives dans les domaines :
 - ◆ du renseignement stratégique ;
 - ◆ de la planification stratégique ;

- le plan des forces et des capacités opérationnelles dans les domaines :
 - ◆ de la disponibilité, de la déployabilité, de la mobilité stratégique, de la soutenabilité, de la capacité de survie, de l'interopérabilité et de l'efficacité opérationnelle;
 - ◆ des états-majors d'opération et de force multinationaux interarmées, en particulier en ce qui concerne les capacités C3 (commandement, contrôle et communication) et la déployabilité des états-majors de force.

Renforcement des capacités collectives relatives aux opérations de gestion de crise

En ce qui concerne la collecte et la gestion de l'information et du renseignement et l'analyse des situations de crise, il est recommandé de mettre en place une politique de mise en commun et de gestion de l'information et du renseignement stratégique plus cohérente. Dans une situation de crise, cette politique devrait permettre une analyse affinée et approfondie de niveau stratégique. L'accès aux sources classifiées devrait faire l'objet d'accords plus précis. Un meilleur accès du Centre satellitaire de l'UEO à l'imagerie satellitaire commerciale et surtout militaire à haute résolution devrait être favorisé. Les procédures relatives à la coopération du Centre satellitaire avec les autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne et l'OTAN, devraient être clarifiées.

En ce qui concerne les capacités relatives à la préparation et la planification des opérations de gestion de crise, les capacités en matière de planification stratégique devraient être renforcées considérablement. L'architecture et les procédures de planification et la terminologie en la matière devraient être harmonisées avec celles de l'OTAN. Les travaux relatifs aux procédures et critères pour identifier et sélectionner les états-majors, qu'ils soient nationaux ou multinationaux, capables de remplir les fonctions d'état-major d'opération ou de force, devraient se poursuivre.

En ce qui concerne l'exercice du contrôle politique et de la direction stratégique des opérations de gestion de crise, l'UEO devrait développer un manuel unique et consolidé de gestion de crise, qui rassemble tous les documents relatifs aux procédures de gestion de crise et qui remplace les documents existants en la matière. Des procédures opérationnelles standardisées simples et claires devraient être développées. Les procédures d'activation ou de génération de forces devraient être harmonisées avec les mécanismes en vigueur à l'OTAN. Les systèmes d'information et de communication (SIC) de l'UEO devraient continuer à s'améliorer.

Renforcement des capacités relatives aux forces et des capacités opérationnelles

En ce qui concerne la disponibilité des forces, les forces et les groupements de forces devraient être disponibles dans des délais plus courts. Ainsi, certaines de ces forces devraient être disponibles pour une réaction immédiate et pour une réaction rapide.

En ce qui concerne la déployabilité et la mobilité stratégique des forces, les capacités pour assurer la projection des forces vers des théâtres d'opérations, même éloignés, devraient être améliorées. Pour des opérations du haut du spectre des missions de Petersberg, les moyens et capacités de transport militaire aérien et maritime devraient être renforcés considérablement. Une approche européenne commune pourrait être adoptée. Plusieurs idées ont été évoquées à cet égard, par exemple une force "Eurolift" ou une capacité de transport européenne structurée. Même pour le cas où un recours à des moyens civils serait inévitable, la capacité de projection stratégique dans des délais courts devrait être maintenue. La coordination pour une utilisation optimale des moyens et capacités existants, qu'ils soient militaires ou civils, devrait être renforcée. Au niveau tactique, la mobilité, en particulier la capacité de transport en théâtre par hélicoptère, devrait être améliorée.

En ce qui concerne la soutenabilité et la capacité de survie des forces, les pays devraient renforcer leur capacité logistique pour soutenir leurs forces une fois qu'elles sont déployées et améliorer leurs capacités pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement. La capacité de maintenir les forces sur le théâtre des opérations pendant une période longue devrait être renforcée. Dans ce domaine, il peut être utile de recourir plus largement au partage des tâches entre les pays afin d'améliorer les capacités logistiques et le réapprovisionnement.

En ce qui concerne l'interopérabilité des forces, les pays de l'UEO devraient continuer à s'efforcer d'améliorer l'interopérabilité entre leurs forces en recourant à tous les mécanismes appropriés.

En ce qui concerne les systèmes d'information et de communication (SIC), il est souhaitable de disposer d'un SIC stratégique et tactique, consolidé et performant, permettant l'échange rapide de documents classifiés. La capacité de mener des opérations électroniques devrait être renforcée, notamment en matière d'opérations offensives et de contre-mesures électroniques de neutralisation. C'est en particulier vrai pour les forces aériennes. Pour les opérations spéciales, les capacités de recherche et de sauvetage (SAR) devraient pouvoir couvrir un environnement hostile. Une vraie capacité de combat en la matière devrait être créée.

En ce qui concerne l'appui médical aux forces, des efforts devraient être faits dans le domaine de l'évacuation médicale à longue distance et dans le domaine NBC, plus particulièrement en ce qui concerne l'assistance à fournir aux populations civiles. Les capacités relatives à la coopération civilo-militaire (CIMIC) devraient être améliorées. Tous les pays devraient continuer leurs efforts pour développer ou pour renforcer leurs possibilités, à la lumière des travaux de l'UE visant à accroître la disponibilité des outils non militaires pour la gestion de crise.

Les états-majors nationaux et multinationaux devraient être capables d'opérer en configuration interarmées et/ou multinationale et de remplir les fonctions d'un état-major d'opération ou de force pour des opérations dans toute la gamme des missions de Petersberg. Des efforts devraient être envisagés en ce qui concerne les délais de montée en puissance, l'interaction avec les structures politico-militaires et la déployabilité des états-majors de force.

En ce qui concerne les forces, la structure des forces terrestres devrait davantage s'adapter à pouvoir opérer dans un environnement non statique. Les moyens aériens organiques des forces maritimes devraient renforcer leur capacité offensive et de défense aérienne. Au sein des forces aériennes, il est nécessaire de renforcer les moyens C3 (commandement, contrôle et communication) et les capacités en matière d'opérations électroniques. La capacité de conduire des opérations de défense aérienne intégrée et des opérations aériennes ayant recours à des munitions guidées de précision devrait être renforcée.

Il peut être utile de recourir plus largement au concept de nation-cadre et au partage des tâches entre les pays afin d'améliorer les capacités opérationnelles. En fonction de leurs capacités, les pays pourraient se concentrer sur la mise à disposition d'unités spécialisées.

Remarques finales

Dans le cadre du Conseil européen de Cologne, le rapport de la Présidence allemande sur le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense a indiqué que les États membres de l'Union européenne s'efforceraient "d'agir conformément aux conclusions de l'étude que l'UEO a entreprise sur les capacités de défense européenne". Dans ce contexte, l'UEO, en mettant à profit toutes ses capacités, reste à la disposition de l'Union européenne pour tous travaux complémentaires si celle-ci le jugeait utile.

Le renforcement des moyens et capacités pour des opérations de gestion de crise à mener par les Européens requiert la poursuite d'efforts de défense soutenus et structurés et la mise en œuvre des adaptations nécessaires. Ce renforcement pourrait être facilité par des mécanismes souples qui identifieraient des objectifs communs et des critères pour ces objectifs, en encourageant les pays à indiquer comment ils pourraient être atteints. Dans toute la mesure du possible, les pays concernés tireront en outre pleinement parti des mécanismes et processus de l'OTAN auxquels ils participent déjà (planification de défense, Initiative sur les capacités de défense, Processus de planification et d'examen (PARP)).

En continuant leurs efforts en vue de développer leurs capacités militaires dans les domaines identifiés, les pays concernés seront en mesure de contribuer au renforcement du pilier européen de l'Alliance.

En poursuivant ses travaux, l'UEO maintiendra une pleine transparence et les consultations nécessaires avec l'Alliance atlantique.

Suivi des travaux

L'État-major militaire de l'UEO, dans le cadre de ses responsabilités générales vis-à-vis des forces nationales et multinationales, est chargé :

- de la mise à profit des travaux de l'inventaire pour mieux prendre en compte la question des capacités des forces relevant de l'UEO :
- de la mise à profit des travaux de l'inventaire pour évaluer les contraintes temporelles dans la montée en puissance des états-majors d'opération et de force ad hoc (réaction immédiate et réaction rapide) sur la base de groupements de forces appropriés;
- des enseignements à tirer des opérations militaires récentes.